

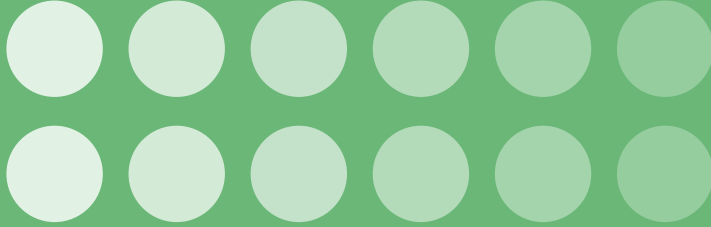
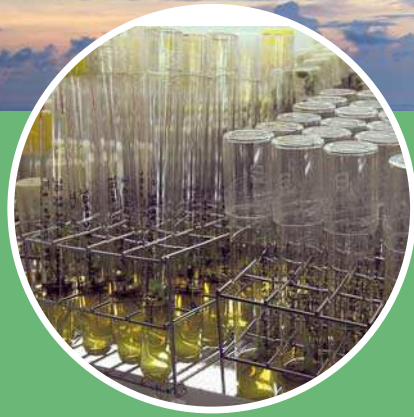


LE SYSTEME DE SUIVI



Schéma Régional de
Développement Economique
de la Guadeloupe





INTRODUCTION	_____	86
I. LA MISE EN OEUVRE.	_____	87
II. LE DISPOSITIF DE SUIVI.	_____	87
III. LE DISPOSITIF D'ÉVALUATION.	_____	88



LE SYSTEME DE SUIVI



INTRODUCTION

La région, après avoir eu un rôle moteur dans la définition des principes de consultation, participation, information sur lesquels est bâti ce schéma régional de développement économique, veut en assurer la mise en œuvre dans les meilleures conditions de transparence et d'efficacité.

La région mettra en place les équipes, procédures et moyens qui permettront de passer de l'intention à l'action, de dynamiser de façon durable et partagée le milieu économique de la Guadeloupe au profit de tous.

Pour ce faire, la région s'appuiera sur deux instances :

- **Une instance opérationnelle : l'équipe projet, dont les responsabilités seront maintenues et réorientées de la préparation à la mise en œuvre, car ses acquis et son expérience seront précieuses pour assurer une mise en œuvre efficace et portée par tous les services,**
- **Une instance participative, le comité de suivi, qui prendra la relève du comité de pilotage, ce qui permettra d'associer à la mise en œuvre ceux qui ont participé à la démarche de construction du projet.**

Pour assurer la transcription opérationnelle de l'ensemble conceptuel formé par notre SRDE, trois phases ont été identifiées, depuis le lancement jusqu'à la préparation d'un futur cadre, au delà de 2009 :

- **La mise en œuvre,**
- **Le dispositif de suivi,**
- **Le dispositif d'évaluation.**



I. LA MISE EN OEUVRE.

1. il conviendra tout d'abord d'assurer la préparation de la convention avec l'Etat prévue par la loi, dès lors que le document aura été approuvé par les diverses institutions et instances définies par le texte législatif d'août 2004. Cette convention devra être préparée conjointement par les services de la région et de l'Etat.

2. Une grande attention devra être portée par l'ensemble des services concernés sur **la mise en relation du SRDE avec la programmation budgétaire d'une part, et avec tous les documents stratégiques existants et prévus d'autre part.** Notamment, pour la préparation des documents stratégiques déjà programmés, (Europe, Agriculture, etc ...) une relation de cohérence devra être établie entre ces textes et le SRDE, notamment dans l'expression de notre projet de société et de notre projet de développement.

3. Nous allons devoir établir une **répartition du travail** et mettre en place une organisation performante, fondée sur les notions de gouvernance et de partenariat avec les autres acteurs concernés par la mise en œuvre du SRDE, et qui, à divers titres, ont participé à son élaboration, et seront concernés par son application : chambres consulaires, université, centres de recherche, services de l'Etat, département, association des maires, organisations représentatives des milieux socioprofessionnels, etc ...

4. La mise en œuvre du SRDE dans et par les services de la région va entraîner une nouvelle vision du travail à accomplir, qui devra être organisée de manière à ce que la dimension temporelle soit mieux prise en compte : cela passera par **une organisation à base de contrats d'objectifs, par une**

approche par projets, par une contractualisation fondée sur les résultats attendus : la démarche initiée par la LOLF, obligeant à aller vers des logiques d'appréciation de résultats et non plus seulement par des approches d'affectation de moyens, sera une base de réflexion précieuse.

5. Un système de **gestion de la transition** sera élaboré, car il y aura à administrer non seulement les transferts de responsabilités qui passeront de l'Etat à la région, mais aussi à substituer tout le système des nouvelles mesures, aides et dispositifs prévus par le SRDE au système précédent.

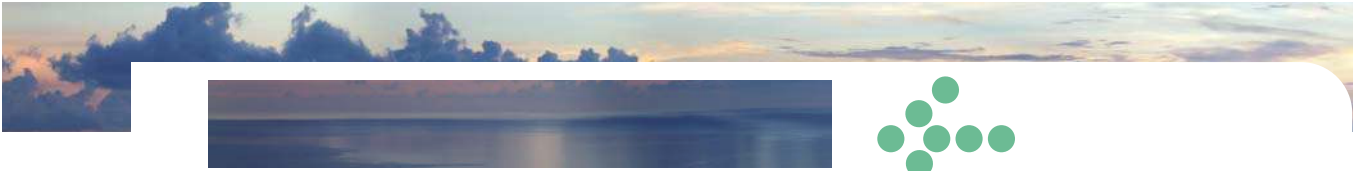
6. Une étude sera réalisée pour mettre en place la structure et les moyens les plus pertinents et les plus efficaces pour la mise en œuvre quotidienne des mesures transférées ou nouvelles ; **une agence régionale de développement** pourrait être envisagée, sous réserve qu'elle obéisse à des règles modernes d'organisation et de fonctionnement : fondée sur la mise en réseau des moyens et services existants, elle devra pouvoir faire appel à des compétences avérées dans les domaines de l'aide aux entreprises et de l'appui-conseil aux secteurs et agents économiques concernés par la mise en œuvre du SRDE (notamment les professionnels de l'entreprise, de l'agriculture et de la pêche, du tourisme...). Le système devra combiner compétences, légitimité, souplesse et réactivité basées sur une forte proximité avec les réalités du terrain.

7. La région arrêtera un **calendrier** en fonction du **choix de priorités** parmi la liste des actions proposées, par analyse des besoins, des opportunités et des capacités de mise en œuvre. Elle définira des clauses de rendez-vous, permettant d'associer aux prises de décisions les parties prenantes concernées.

II. LE DISPOSITIF DE SUIVI.

1. Le Comité de pilotage qui a œuvré pour la définition du SRDE, et a permis la plus large concertation, va voir son rôle transformé. Sa mission ne peut s'achever, car le SRDE n'est pas un acte immobile, mais le déclenchement d'un processus

constant. Ce comité, consacré jusqu'à présent à la préparation de l'action, va donc devoir se transformer pour le futur en un **comité de suivi** de cette action : rassemblant des partenaires engagés dans l'action de développement économique ou observa-



teurs et organisateurs de celle-ci, il devra permettre le meilleur exercice de la responsabilité du développement, en assurant une fonction de veille et de conseil auprès de ceux qui auront à le promouvoir. Ce comité de suivi, comme auparavant le comité de pilotage, rassemblera de la façon la plus large les représentants du monde socio-économique, et notamment les chambres consulaires, l'université, les centres de recherche, le CESR, des représentants de l'Etat, le département, l'association des maires, et les organisations représentatives du monde socioprofessionnel.

2. Pour assurer le meilleur suivi possible de l'ensemble des mesures prévues au SRDE, un tableau de suivi sera mis au point par les services de la région, synthétisant, priorisant, classant par enjeux, acteurs et bénéficiaires, etc.... les actions à entreprendre. Cela devra permettre de suivre de façon continue, par un système de centralisation de l'information, la mise en œuvre effective du SRDE. Cela se fera notamment par l'exploitation des informations et observations sectorielles, qui seront à formaliser et

à mobiliser... Cela permettra de définir et rendre opérationnel un système d'information et de communication dédié à cette opération SRDE.

3. Un SRDE inaugure un nouveau mode de rapport entre opérateurs économiques, en faisant apparaître et jouer les synergies. Le principe d'information annuelle en **conférence régionale des acteurs de la vie économique et sociale** (afin de bénéficier d'un cadre politique élargi) sera affirmé, assorti d'un système dédié de communication.

4. Chaque direction concernée dans les services de la région, chaque structure, mettra en place une organisation et des procédures spécifiques pour constater la mise en œuvre des mesures relevant de son domaine de spécialité. Chacune de ces entités définira et mettra en place **les documents de suivi spécifiques** aux actions dont elle assure la conduite et la réalisation. **Un rapport annuel** sur l'effectivité de l'application du SRDE, classé par fiche action, sera établi par les unités concernées.

III. LE DISPOSITIF D'ÉVALUATION.

L'évaluation se distingue du suivi. Celui-ci constate la réalisation opérationnelle (mesure de résultats physiques, et quantité d'actions au moment de la prise de décision ou de la mise en œuvre), alors que l'évaluation mesure les impacts et les effets dans le temps. Si apparemment la démarche est la même, en fait, elle ne s'intéresse pas aux mêmes espaces de temps. L'évaluation a pour but de mesurer la pérennisation des effets.

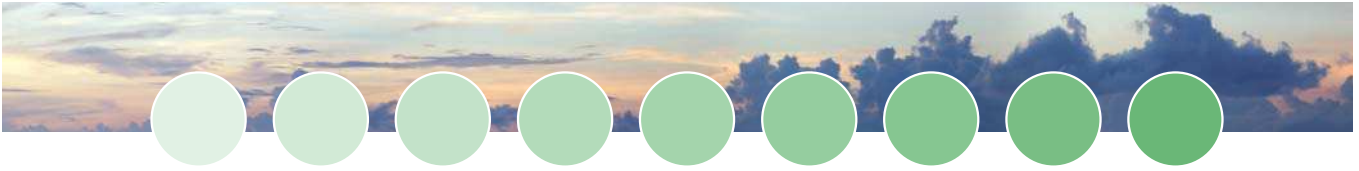
Trois moments d'évaluation sont à considérer :

1. Evaluation en continu : aucun système complexe de progrès ne peut s'envisager sans un système de collecte d'informations permettant de mesurer à flux continu l'effectivité en terme d'impacts et de résultats attendus (et non seulement en terme de constats techniques) de sa réalisation. Cette collecte doit être au plus proche du terrain, et réalisée par les services opérateurs et organisateurs, sur les base

des informations traitées par les agents chargés de la mise en œuvre au quotidien. Il s'agit pour l'essentiel de la synthèse d'éléments de tableaux de bord, permettant de savoir à tout moment les points de réussite, de fléchissement ou de résistance qu'il y a lieu de prendre en compte, d'être informé au meilleur moment des besoins de prise de décision, en cas de distorsion ou de ralentissement autres que liés à un conjoncture habituelle (saisonnalité de activités).

■ **a. Gestion/collecte des documents propres à chaque direction : chaque unité concernée établira un «tableau de suivi des activités SRDE», sur une base qui devra être homogénéisée par les services ad hoc (comité de suivi pour arbitrage), sur une base facilitant l'agrégation des informations,**

■ **b. La publication interne à la région de ces éléments agrégés devra permettre d'informer le Comité de**



suivi, et les autorités compétentes de la réalité des processus engagés, d'en assurer l'interprétation et de proposer de façon régulière les réorientations, sur la base de l'observation des impacts et effets attendus et réellement constatés,

- c. La synthèse de ces outils et documents de suivi pourra donner lieu à la formalisation d'un document annuel par l'équipe projet, pour transmission avec interprétation et recommandations à la région, à charge à celle-ci de provoquer la réunion du comité de suivi pour examen et mesures à prendre.

2. Il conviendra de définir les conditions d'une évaluation à mi-parcours, celle-ci s'entendant au bout de trois ans d'application du SRDE N°1: le comité de suivi devra assurer la maîtrise d'ouvrage de cette évaluation à mi-parcours, et en définir les principes d'exploitation des résultats (communication, participation, etc ...).

- a. Cette évaluation à mi-parcours fait partie du dispositif du SRDE : elle doit permettre de définir ce qui est attendu en terme d'état des lieux après trois ans de mise en œuvre, évaluer les pourcentages de réalisations, constater les variations d'environnement pouvant expliquer les réorientations, ralentissements ou accélérations de tels ou tels pans du SRDE. Cette évaluation à mi-parcours aura surtout le rôle essentiel pour l'entretien du mouvement en avant, de préparer les bases conceptuelles, économiques et politiques du futur SRDE N°2,
- b. Une évaluation à mi-parcours, pour être acceptable par l'ensemble des parties prenantes, doit être réalisée par un opérateur extérieur spécialisé dans l'évaluation des politiques publiques. Un cahier des charges précis devra être rédigé, le moment venu, par les services, validé par l'équipe projet et soumis pour avis au Comité de suivi,

- c. L'évaluation à mi-parcours, en ce qu'elle doit permettre de préparer le prochain SRDE, fera l'objet d'une communication appropriée.

3. Evaluation finale :

- a. L'évaluation en phase finale du SRDE doit permettre de constater le chemin parcouru tant sur le plan technique (mise en œuvre des mesures définies à l'origine), que sur le plan institutionnel (acquisition au sein des services et des partenaires du «réflexe régional»), que sur le plan méthodologique (acquisition des techniques et méthodes, définition des outils et des procédures permettant la conduite de projets et définitions de mesures économiques en situation complexe). L'évaluation finale doit permettre de définir, par le biais d'une évaluation rétrospective, ce qui est envisagé pour l'avenir : évaluation prospective pour un SRDE N°2,
- b. Une évaluation finale, encore plus qu'une évaluation à mi-parcours, pour être utilisable et légitime dans l'opinion des parties prenantes, doit être réalisée par un opérateur extérieur spécialisé dans l'évaluation des politiques publiques. Un cahier des charges précis devra être rédigé, le moment venu, par les services, validé par l'équipe projet et soumis pour avis au comité de suivi. Une équipe de suivi (équipe projet limitée) sera désignée pour accompagner le processus d'évaluation définitive, et assurer l'exhaustivité de l'information,
- c. L'évaluation finale, en ce qu'elle doit permettre de constater tout le chemin parcouru, et de préparer le futur, devra faire l'objet d'une communication appropriée.

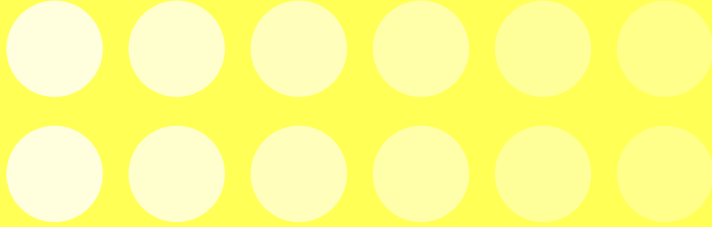


LES ANNEXES



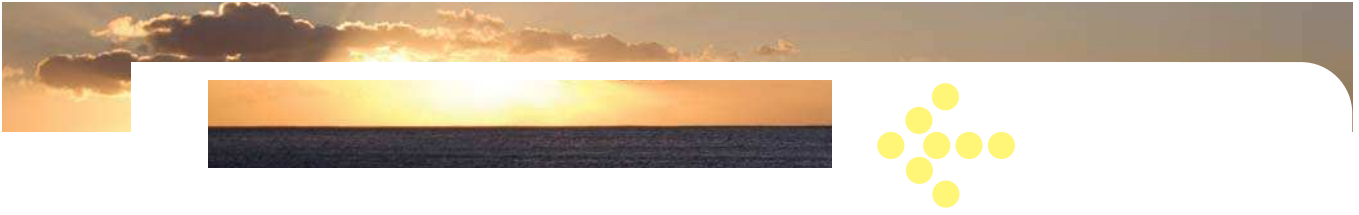
Schéma Régional de
Développement Économique
de la Guadeloupe





ANNEXES 1	_____	92
ANNEXES 2	_____	93





ANNEXE 1

COMPOSITION DE L'ÉQUIPE SRDE.

L'équipe SRDE Guadeloupe était composée de :

1. Les animateurs/rédacteurs du SRDE :

Groupes thématiques

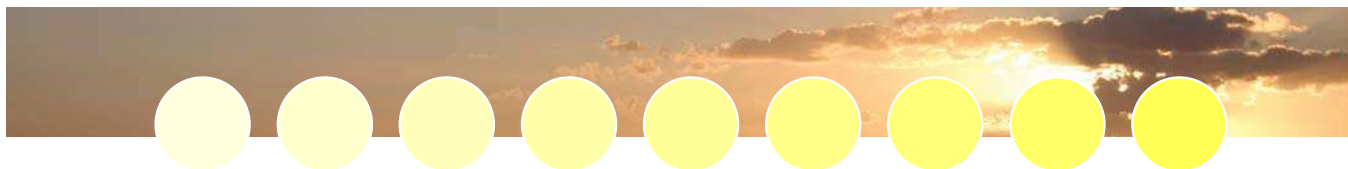
- BTP-Industrie : **Béatrice BRACKENIER**, chef du service de l'instruction des aides aux entreprises,
- Ouverture internationale : **France-Lise ISSORAT**, chef du service des affaires européennes,
- Commerce et Artisanat : **Sylvie VARDE**, directrice de la stratégie et des interventions économiques,
- Agriculture, Agroalimentaire et Pêche : **Denis CELESTE**, directeur de l'agriculture et de la pêche,
- Tourisme et autres services : **Monique APAT**, directrice du tourisme des transports et du désenclavement numérique.

Groupes transversaux

- Innovation, R&D, économie de la connaissance : **Vanessa WECK**, chef du service de la recherche et de l'innovation,
- Emploi-formation : **Bernard SAULCHOIR**, chef du service de l'analyse et de la stratégie économiques,
- Développement durable : **Corinne VINGATARAMIN**, directrice de l'aménagement du territoire,
- Impact des aides : **Fred NOBYN**, directeur général adjoint du développement économique.

2. L'équipe AFD :

- **Alain RIES**, chef de projet
- **Marine KARCHER**, chargée de mission
- **Faiza YOUNSI**, chargée de mission



ANNEXE 2

LISTE DES DOCUMENTS TRANSMIS AUX GROUPES DE TRAVAIL DANS LE CADRE DE L'ÉLABORATION DU SCHÉMA RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE LA GUADELOUPE.

ADEME

- Contribution au SRDE Guadeloupe dans le cadre du groupe «développement durable»

ADI

- Plan départemental d'insertion, 2005

AGEFOS PME

- Rapport d'activités 2000-2004

ANVAR

- OSEO ANVAR, l'agence française de l'innovation
- OSEO au service de l'entrepreneur
- Chiffres clés de l'activité 2004 de OSEO Anvar
- Bilan d'activités 2004 de la délégation Antilles-Guyane

Les assises de la pêche dans les DOM organisées à l'île de la Réunion les 3 & 4 Juillet 2003 :
Contributions de la Guadeloupe

Association des Apiculteurs de la Guadeloupe

- Projet de développement de la filière apicole-APIGUA

Caisse des dépôts et consignations

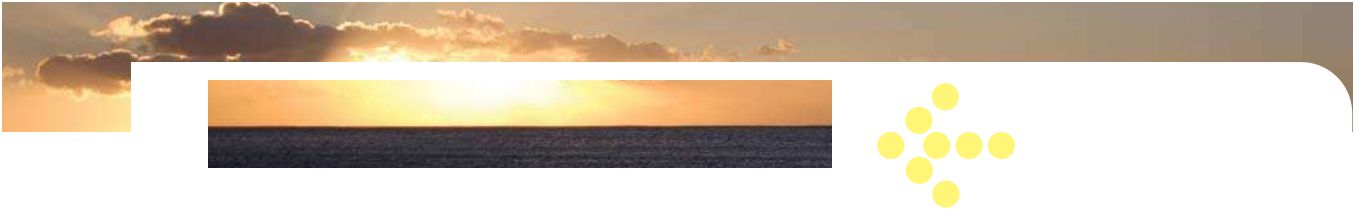
- Contributions au SRDE Guadeloupe dans le cadre du groupe «impact des aides»

CARIF OREF

- Planches A.R.G.O.S Guadeloupe

CHAMBRE D'AGRICULTURE

- Programme sectoriel agriculture biologique 2004-2007
- Bilan de programme sectoriel vanille 2002-2004
- Programme sectoriel Café 2005-2007
- Programme sectoriel ruminants et son agrément en Guadeloupe 2002-2006
- Programme sectoriel porcine en Guadeloupe 2002-2006
- Programme sectoriel cynicole en Guadeloupe 2003-2006
- Bilan du programme sectoriel horticulture 1999-2004
- Bilan à mi-parcours du programme sectoriel canne-à-sucre en Guadeloupe 2000-2006



- Programme d'amélioration génétique du bovin créole en Guadeloupe
- Programme de travail de la filière élevage de Guadeloupe 2006-2012
- Bilan du PRDA 2000-2005
- Synthèse des travaux « loi de modernisation agricole »

CCI BT

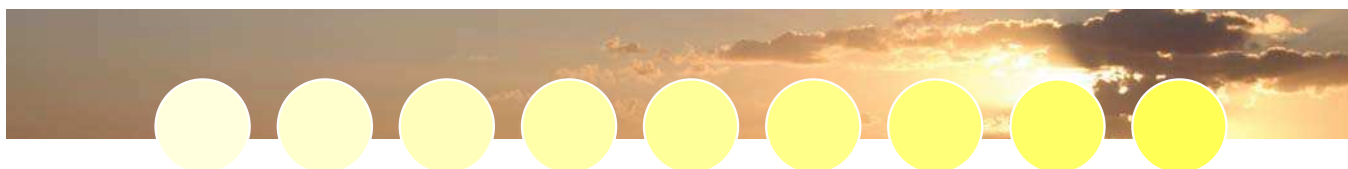
- Orientations formation professionnelle, 2005
- Contribution de J. SAINT-CLEMENT sur la stratégie de développement pour la période 2007-2013
- Aides à l'emploi

CCI PAP

- L'économie informelle en Guadeloupe : la restauration ambulante
- Enquête tourisme
- Enquête sur les escales, la fonctionnalité et la qualité des services offerts sur la plateforme
- Impact fiscal de l'aéroport sur la commune des Abymes
- Etude de l'impact économique de l'aéroport Guadeloupe Pole Caraïbes
- Contribution au SRDE, groupe impact des aides
- Indicateur trimestriel de conjoncture, mars 2005
- Le financement des entreprises en Guadeloupe, état des lieux et perspectives
- Synthèse des travaux relatifs aux accords de partenariat économique Union européenne-CARIFORUM
- Note sur la compétitivité des entreprises et l'insertion régionale des DOM, 2005
- Défense des intérêts des DFA, dans leur environnement géographique, Atelier «renforcement des marchés régionaux», 2005
- Opération de rénovation urbaine, ville de Pointe-à-Pitre, avril 2001
- Etude prospective sur les besoins en formation dans l'industrie de la propreté en Guadeloupe, DTEFP-OREF, juillet 2002
- Plaquette «formation-action TPE»

CHAMBRE DE METIERS

- Guide SIANKA, le parcours du dirigeant de TPE artisanale
- Rapport de synthèse «L'artisanat d'aujourd'hui et de demain», juin 2005
- Profil d'activité artisanale, BTP, 2003
- Pour un artisanat gagnant dans un monde en mouvement, juin 2005
- Contribution au SRDE Guadeloupe dans le cadre des groupes « commerce et artisanat » et «BTP et industrie»
- Synthèse de l'atelier de travail « accords de partenariat économique U.E/Caraïbe
- Filière canne-sucre-rhum «table ronde» du 17/12/02



CONSEIL REGIONAL

- Schéma d'aménagement régional «le pays de l'archipel, février 2000
- Schéma d'aménagement et de développement touristique de la Guadeloupe, VELLAS et RABOTEUR, novembre 2003
- SAR, Schéma de mise en valeur de la mer,
- Rapport sur la situation du secteur de la pêche et de l'aquaculture - Enjeux et perspectives, présenté à la commission du développement rural, de l'agriculture, de la pêche et des affaires maritimes du conseil régional - juin 2004

COMAPEGA

- Etude sur la restructuration de la pêche en Guadeloupe, comité régional ou chambre consulaire

COMAPEGA-UMPG

- Plan d'orientation programmation 2000-2006

CROSGUA

- Analyse des freins et blocages au développement du sport guadeloupéen, novembre 1998
- Projet d'observatoire économique du sport en Guadeloupe, janvier 2002
- Propositions du CROS GUA pour le plan 2000-2006, 1999

DIREN

- Stratégie nationale du développement durable

DRCE

- Contribution au SRDE Guadeloupe dans le cadre du groupe «ouverture internationale»

DIRECTION REGIONALE DES DOUANES

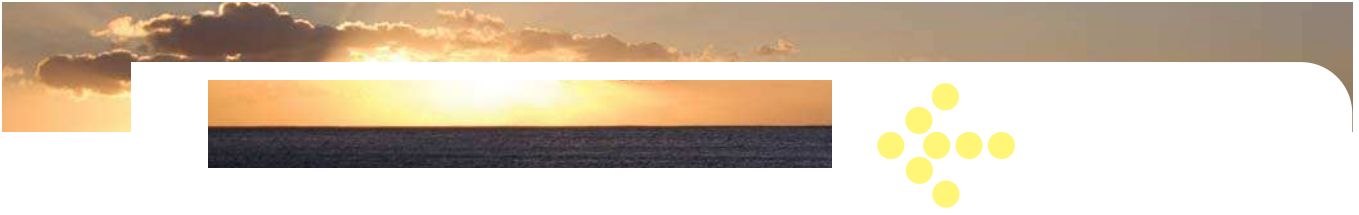
- Présentation du contexte douanier de la Guadeloupe, MAZARS, 2005

DRIRE

- Impact de l'industrie sur l'environnement, Guadeloupe 2001
- Profil d'activité artisanale, Guadeloupe, BTP
- Etude stratégique des industries graphiques, 2003
- L'industrie en Guadeloupe : un potentiel à développer (DRIRE, IEDOM, CCI, MPI...)
- Etude EGEE FDPMI, 1999
- Evaluation du dispositif FRAC industrie, mai 2001

DTEFP-OREF

- Etude prospective sur les besoins en formation dans l'industrie de la propreté en Guadeloupe, 2002



IEDOM

- Le tourisme en Guadeloupe, état des lieux , enjeux économiques
- La Guadeloupe en 2004, édition 2005

INPI

- Bilan d'activité 2004

INSEE

- Familles d'activités professionnelles, Martinique, Guadeloupe, Guyane, août 2004
- Le commerce extérieur de la Guadeloupe

INRA

- Plaquette de présentation
- Missions et objectifs
- Organigramme
- Unité de recherche agropédoclimatique de la zone Caraïbe - Objectifs et enjeux
- Unité de recherche en technologie des produits végétaux - Objectifs et enjeux
- Unité de recherche en productions végétales- Objectifs et enjeux
- Article : Journée d'information pour les professionnels - 27 Novembre 2002
- L'INRA au salon international de l'agriculture - biodiversité animale - le bovin créole de Guadeloupe

IRPM-SDAT, COMAPEGA

- Etude préliminaire d'implantation d'une flottille de pêche en Guyane - Sélection d'un site - Ebauche de coopération - Avril 1998

I.R.P.M Institut de pêche et de Marine

- Filière pêche et aquaculture en Guadeloupe et en Martinique synthèse socio-économique - Juin 1999

MEDEF

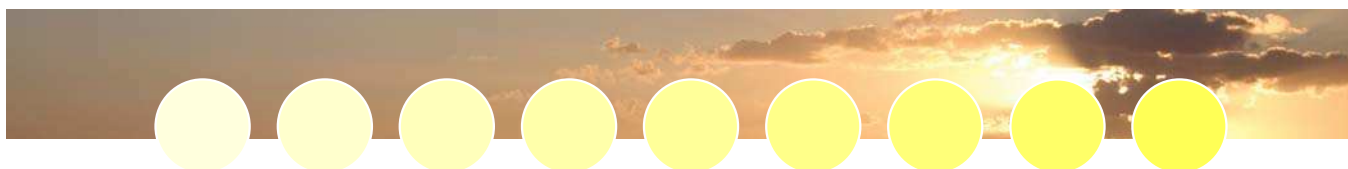
- Contribution dans le cadre de l'élaboration du PRDF
- Propositions dans le cadre de l'élaboration du SRDE Guadeloupe

Océan Scientifique Assistance

- La filière pêche en Guadeloupe - Réalités et perspectives
- Considérations liminaires à propos de la politique commune des pêches et du projet de fond européen pour la pêche-Mars 2005

ONF

- Contribution au SRDE Guadeloupe dans le cadre du groupe «développement durable»



OPCAREG

- Orientations stratégiques, janvier 2003

PREFECTURE

- Dossier départemental des risques majeurs
- DOCUP Guadeloupe 2000-2006, «annexe à la stratégie» et «évaluation ex ante»
- Complément de programmation 2000-2006

SAFER

- SAFER-Présentation générale
- Prix moyens au m² sur les 10 dernières années
- SDDSA-Arrêté n° 2004-1615/PREF/SGAR
- Note «la gestion du foncier»
- Note «organigramme filière foncier»
- Synthèse rencontres régionales agricoles du 11 janvier 2002
- SEFAG-Note d'opportunité
- Loi rurale-propositions des professionnels
- Loi d'orientation agricole 2005 : propositions des SAFER
- Rapport BOISSON : Extraits
- Note «Groupe : structures d'exploitation et aménagement foncier et rural» projet de loi de modernisation agricole

SAGIPAR

- contributions au SRDE Guadeloupe dans le cadre du groupe « impact des aides »

Séminaire 2004 : Rencontres RUP/ Caraïbes/ Pays ACP / UE sur les accords de partenariat économique

- Négociations des APE - Union européenne - Pays ACP de la Caraïbe
- Atelier «renforcement des marchés régionaux»
- Défense des intérêts des DFA dans leur environnement géographique présidé par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Pointe-à-Pitre

Syndicat des agro-transformateurs

- Programme de consolidation de l'agro-transformation locale

A cette liste non exhaustive s'ajoutent différentes contributions parvenues à la région Guadeloupe par voie électronique.



Schéma Régional de
Développement Économique
de la Guadeloupe



Hôtel de Région
Direction de la stratégie et des interventions économiques
Avenue Paul LACAVE
Petit- Paris
97 100 BASSE-TERRE

Tél : 0590 80 41 23
Fax : 0590 80 41 58

site : www.cr-guadeloupe.fr